Procuration pour l'Algerie

Par noradz

Bonjour
Je dois établir une procuration à mon neveu résidant à Alger dans laquelle je le désigne pour me représenter auprès d'un promoteur auprès de qui j'ai acquis un appartement pour son accès à la résidence et signer le pv de réception définitive car les délais de rdv au consulat algerien sont très loins.
est ce possible de le faire à la mairie, la procuration de la mairie francaise peut elle être acceptee juridiquement en Algerie?

Par ESP

Bonjour
Je suppose que vous évoquez un suivi de travaux en Algérie ?
Si oui, voyez avec un juriste spécialisé dans ce droit ou adresser vous aux autorités consulaires.